

Suivi par : Harmonie MARCHERON

[Harmonie.marcheron@grandest.fr](mailto:Harmonie.marcheron@grandest.fr)

Strasbourg, le 8 novembre 2023

## NOTE POUR LE CROPSAV

**Objet : Maillage vétérinaire : actions Grand Est – Appel à projets mis en place par le conseil régional en 2023**

Dans le Grand Est, environ 17% des vétérinaires déclarent une activité rurale majoritaire (soins ruminants, chevaux, porcs, volailles). Certains éleveurs sont parfois sans vétérinaire de proximité, car l'implantation des cabinets est déconnectée des bassins de production des bovins notamment.

Ce constat a un double impact sur

- Les éleveurs dont les cheptels ne sont pas pris en charge, ce qui les fragilise,
- Les vétérinaires dont les conditions de travail se dégradent, ce qui engendre une perte d'attractivité de l'activité vétérinaire rurale.

Le maintien des vétérinaires ruraux est essentiel pour

- Garantir la santé des animaux de rente et assurer leur bien être
- Garantir la pérennité des exploitations d'élevage
- Garantir la santé publique des administrés grâce aux actions de prévention et de lutte contre les épizooties mises en place par la profession.

Le contexte réglementaire de la loi DDADUE permet de créer des dispositifs d'aides aux vétérinaires et aux étudiants vétérinaires.

La Région Grand Est a saisi cette opportunité et a approuvé en avril 2023 un **plan régional de lutte contre la désertification vétérinaire**, co-construit avec la profession (GTV Grand Est).

Deux niveaux d'intervention ont été établis :

- Des mesures dites « d'urgence » avec le lancement d'un dispositif de soutien aux investissements des vétérinaires exerçant au profit des animaux d'élevage
- Des mesures dites « structurantes » avec
  - o La création d'une aide à l'accueil des étudiants vétérinaires
  - o L'octroi d'une aide pour la professionnalisation du Groupement Technique Vétérinaire (GTV) du Grand Est
  - o Le déploiement à venir d'une aide à l'installation de nouveaux vétérinaires